Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 9570088
Centre d'intérêt: 910

Institut canadien d'éducation des adultes.

L'école, au coeur de l'éducation permanente pour les adultes de demain et les adultes d'aujourd'hui : mémoire de l'Institut canadien d'éducation des adultes présenté à la Ministre de l'éducation et de la science à l'occasion de la consultation sur "Faire avancer l'école : l'enseignement primaire et secondaire québécois : orientations, propositions, questions" / [conception et rédaction, Bernard Vallée ; collaboration, Marie Leclerc]. -- Montréal : L'Institut, 1993.
46 p. ; 28 cm.

En tête du titre: Le droit d'apprendre. Notes bibliogr. au bas des p.

Vedette(s)-secondaire(s): Vallée, Bernard * Leclerc, Marie

Descripteur(s): Education des adultes * Education permanente * Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Formation professionnelle * Mémoire

Point de vue de l'ICEA à l'occasion de cette consultation sur l'école. Après avoir situé le cadre de la réforme, le mémoire aborde la formation initiale des jeunes à partir des défis qu'auront à relever les adultes de demain. Il met également en lumière la problématique spécifique de la formation des adultes d'aujourd'hui ainsi que celle de la formation professionnelle qui concerne autant les jeunes que les adultes. Résumé des recommandations: p. 43-46.

95-70088

*Le Droit d'Apprendre*

INSTITUT CANADIEN
D'ÉDUCATION
DES ADULTES

# L'ÉCOLE, AU COEUR DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

**pour les adultes de demain et les adultes d'aujourd'hui**

MÉMOIRE

de l'Institut canadien d'éducation des adultes

présenté
à la ministre de l'Éducation et de la Science
à l'occasion de la consultation

sur

*Faire avancer l'école*

L'enseignement primaire et secondaire québécois:
orientations, propositions, questions

Décembre 1993

5225, RUE BERRI, BUREAU 300, MONTRÉAL, QUÉBEC H2J 2S4
TÉLÉPHONE: (514) 948-2044 TÉLÉCOPIEUR: (514) 948-2046

Conception et rédaction: Bernard Vallée

Collaboration: Marie Leclerc

Saisie de texte: Aline Thomas Lefebvre

## TABLE DES MATIERES


PRÉSENTATION ..... 5

INTRODUCTION ..... 7

1 - LE CADRE DE LA RÉFORME ..... 9

La nécessité d'une vision d'ensemble et à long terme ..... 9
L'urgence d'une réflexion collective ..... 10

II - LA FORMATION DES ADULTES DE DEMAIN ..... 11

Adopter une perspective d'éducation permanente ..... 12
Définir la formation fondamentale ..... 12
Quelques pistes de réflexion ..... 13

III - LA FORMATION DES ADULTES D'AUJOURD'HUI ..... 15

Un effacement de l'éducation des adultes ..... 15
Des changements à la pièce ..... 16
L'importance stratégique de l'éducation des adultes ..... 17
Des besoins importants à combler ..... 18
En alphabétisation et en formation générale ..... 18
En formation professionnelle de base ..... 19
En éducation populaire ..... 19
Les adultes à l'école ..... 20
L'impact des propositions ministérielles sur les adultes ..... 21
Les «adultes» sont aussi des jeunes ..... 21
Respecter les objectifs variés de formation des adultes ..... 24
Permettre des cheminements de formation diversifiés ..... 26
Des conditions pour la réussite éducative des adultes ..... 28
L'éducation populaire, un atout pour les adultes ..... 30

IV - LA FORMATION PROFESSIONNELLE ..... 32

Quelques éléments de contexte ..... 32
Les incidences de la situation économique sur la formation ..... 32
Des choix stratégiques à réactualiser ..... 33
Des priorités à poursuivre ..... 34
L'accès à la formation professionnelle ..... 35
Le relèvement des exigences et ses impacts ..... 35
Pour une diversité de cheminements ..... 36
Des formations adaptées ..... 37
Les options professionnelles ..... 38
Le choix des jeunes et des adultes ..... 39
A l'heure de la formation continue ..... 40

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ..... 43

## PRÉSENTATION

Principal carrefour des réseaux publics, communautaires et syndicaux concernés par l'éducation des adultes, l'**Institut canadien d'éducation des adultes** considère la démocratisation de l'éducation et l'adaptation du système d'éducation aux besoins personnels et collectifs comme des enjeux sociaux majeurs. C'est dans cette perspective que l'Institut tient à participer à la consultation sur l'enseignement primaire et secondaire québécois, organisée par la ministre de l'Éducation et de la Science.

Fondé en 1946, l'ICEA regroupe les grandes centrales syndicales québécoises et des syndicats indépendants, des institutions publiques d'enseignement, des organismes de formation et d'animation, ainsi que des membres individuels préoccupés par la formation des adultes.

L'ICEA constitue ainsi un lieu privilégié d'information, de recherche, d'expertise, de concertation et d'intervention dans les dossiers de l'alphabétisation, de la formation générale, de la formation professionnelle, du développement de la main-d'oeuvre, de l'éducation populaire et du rôle éducatif des médias.

Pour l'ICEA, le droit des adultes à l'éducation passe par leur accès réel à un processus de formation continue appuyé sur une solide formation de base, par la reconnaissance véritable des divers lieux de formation tant scolaires qu'associatifs ou liés aux milieux du travail, des communications ou de la culture, et par l'engagement de ces milieux à assurer aux adultes une formation de qualité, centrée sur leurs besoins et conçue pour faire face aux défis d'un monde en pleine mutation.

## INTRODUCTION

En présentant son document de consultation sur l'enseignement primaire et secondaire québécois, la ministre de l'Éducation et de la Science en situe d'emblée l'objet: **la formation des jeunes**. Elle en marque également les limites: une **démarche de «rénovation»** à court et à moyen terme et non de reconstruction de l'école.

En dépit du risque de paraître «hors d'ordre», l'Institut canadien d'éducation des adultes a décidé pour plusieurs raisons de présenter son point de vue à l'occasion de cette consultation sur l'école.

Bien que cette consultation n'ait pas été conçue pour avoir l'ampleur et la portée que souhaiteraient de nombreux intervenants, nous nous devions d'y participer, même si nous sommes loin d'être convaincus de l'efficacité de cette démarche d'ajustements à la pièce. Nous constatons en effet que les occasions sont rares, pour la population comme pour les milieux de l'éducation, d'avoir un débat public sur les orientations et le fonctionnement de notre système éducatif.

Nous sommes conscients aussi que la formation initiale des jeunes a un impact déterminant sur le cheminement éducatif des adultes qu'ils seront demain. Elle déterminera largement leur capacité de maîtriser les outils qui leur permettront d'acquérir, tout au long de leur vie d'adulte, les savoirs, les compétences et les attitudes de tous ordres pour s'adapter à une société qui change. **La formation initiale des jeunes doit donc fournir les clés de la formation continue**.

Enfin, nous sommes persuadés que la réforme proposée aura des conséquences et des incidences sur la formation des adultes qui aujourd'hui représentent une partie importante des étudiants au sein du système d'enseignement québécois. Nous savons en effet que l'éducation des adultes est encore trop souvent considérée comme une simple extension de la formation initiale des jeunes et que la tentation est toujours forte d'appliquer plus ou moins mécaniquement aux adultes ce que l'on a conçu pour les jeunes.

Nous nous attarderons d'abord au cadre de la réforme. Sans nier la réalité des problématiques soulevées et la légitimité des ajustements proposés, nous remettrons en question la cohérence et, par voie de conséquence, l'efficacité de la démarche gouvernementale.

Nous aborderons ensuite la formation initiale des jeunes, à partir des défis qu'auront à relever ces adultes de demain. Nous tenterons également de mettre en lumière la problématique spécifique de la formation des adultes, qui sera éventuellement perturbée, de façon plus ou moins immédiate, par diverses mesures proposées pour la formation initiale.

Nous aborderons enfin la situation particulière de la formation professionnelle, évoquée dans les questions soumises à la consultation, et objet d'un récent énoncé d'orientations, qui concerne autant les jeunes que les adultes, puisque ce secteur a fait l'objet d'une harmonisation au cours des dernières années.

Comme nous l'avons souvent souligné, il est essentiel que la société québécoise articule sa réflexion en éducation autour du concept d'éducation permanente. **L'école doit devenir un véritable centre d'éducation permanente pour les adultes de demain et pour les adultes d'aujourd'hui.**

## 1 - LE CADRE DE LA RÉFORME

La logique de la démarche engagée par la ministre de l'Éducation et de la Science depuis la consultation sur l'enseignement collégial est assez surprenante: un enchaînement de réformes ponctuelles, abordant chacun des ordres d'enseignement séparément et commençant par un niveau supérieur. Cette méthode rend difficile la vision d'ensemble du système et rétrécit la réflexion sur le niveau primaire et secondaire puisqu'on doit s'ajuster à des décisions déjà prises.

### La nécessité d'une vision d'ensemble et à long terme

Il n'est pas ici question de contester la pertinence de procéder régulièrement à des ajustements du système d'enseignement. Les problèmes soulevés dans le document de consultation sont réels et il est légitime de vouloir apporter des correctifs.

Si la réforme du système éducatif doit être un processus permanent, il y a cependant des moments dans l'évolution d'une société où il est nécessaire de faire le point d'une manière plus globale, d'analyser la conjoncture sociale et éducative pour identifer les enjeux majeurs et proposer des axes de réflexion et d'action qui traversent l'ensemble du système.

A l'instar de nombreux intervenants, l'ICEA considère que le temps est venu de refaire cette réflexion collective d'ensemble sur le projet éducatif de la société québécoise à l'aube du XXI[e] siècle.

Il ne s'agit pas là d'un exercice théorique: c'est pour nous une **exigence de cohérence** et une **garantie d'efficacité** des réformes à entreprendre. Le pragmatisme ne peut remplacer la nécessité d'une vision d'ensemble. L'urgence d'agir ne doit pas nous confiner à des mesures à la pièce.

Notre système d'éducation est l'objet de multiples remises en question qui ne nous renvoient pas seulement à ses lacunes et à ses insuffisances mais aussi aux bouleversements traversant nos sociétés. Les sociétés dites développées subissent en effet des mutations rapides et profondes et nous n'avons pas encore pris toute la mesure de ces changements.

Malgré des efforts importants d'adaptation, l'école est l'une des institutions qui semblent présenter encore beaucoup de décalage en regard des mutations actuelles et ce, tant sur le plan des contenus que sur celui de son fonctionnement. Cette situation est paradoxale, car on est de plus en plus exigeant face à l'école. Car l'accès aux savoirs, aux connaissances et à la compétence professionnelle est devenu un facteur capital de réussite sociale et un atout compétitif stratégique.

Il faut donc resituer l'école en fonction des exigences de la société du savoir et de l'information dans laquelle nous sommes entrés, qui interpellent la formation qu'on y donne et le cadre dans lequel elle opère.

Dans un monde en constante transformation, les individus vont devoir se maintenir constamment en apprentissage. Il n'est plus possible de séparer la vie en trois cycles distincts, l'apprentissage, le travail et la retraite. L'éducation permanente devient donc une nécessité. Et l'enseignement dans ce contexte ne peut plus être axé sur la simple transmission de connaissances, mais il doit plutôt viser à offrir une formation de base solide favorisant l'autonomie et l'adaptation. **Le système d'éducation dans son ensemble doit être repensé dans cette perspective d'éducation permanente pour faire face aux défis d'un monde en changement.**

**L'urgence d'une réflexion collective**

Le cadre de ces mesures de «rénovation» est donc loin de cet effort nécessaire de réflexion globale et approfondie. L'exercice serait plus justifié s'il représentait une préparation sectorielle, un «réchauffement», en vue d'un débat public plus large. Cependant, on observe dans le document de consultation une tendance à resserrer le champ de la réflexion autour d'une simple gestion de l'enseignement: rehaussement des exigences, augmentation des contrôles, réorganisation des cycles, durée des enseignements, etc. Même si les attendus du plan d'action révèlent certains éléments d'une vision plus large de la formation, les propositions sont très limitées en regard des défis à relever.

A tout le moins, on aurait pu s'attendre à ce qu'une réflexion, même limitée à l'enseignement primaire et secondaire, intègre les problématiques touchant les jeunes et les adultes qui fréquentent la même école et s'y côtoient sur les mêmes bancs comme en formation professionnelle. Cela aurait permis de mieux cerner les efforts communs à réaliser et les approches distinctes à privilégier pour donner une cohérence au système et répondre par des mesures appropriées aux besoins spécifiques de ces populations.

- **L'ICEA recommande que, dans les meilleurs délais, la ministre de l'Éducation et de la Science organise un débat public et démocratique visant à élaborer, dans une perspective d'éducation permanente, un nouveau projet éducatif pour le Québec, intégrant tous les ordres d'enseignement, la formation initiale comme la formation continue, et les missions propres aux différents lieux éducatifs formels et non formels.**

## II - LA FORMATION DES ADULTES DE DEMAIN

C'est à partir des défis qu'auront à relever les adultes de demain, qui sont aujourd'hui les élèves de l'école primaire et secondaire, que l'ICEA veut d'abord commenter le document de consultation.

Nous pensons en effet que l'école primaire et secondaire n'est pas un système fermé qu'on pourrait définir uniquement à partir de sa logique propre et de ses débouchés immédiats, soit l'ordre d'enseignement supérieur ou le marché actuel du travail. Il faut tenir compte de défis à plus long terme.

On doit au départ souligner les incontestables mérites de cette école. La mise en place d'un système public, voilà près de 30 ans, a favorisé une large accessibilité et le niveau de scolarité de la population s'est élevé considérablement. Cette école réussit aussi à préparer une majorité d'individus qui s'insèrent relativement bien dans le cadre des études supérieures ou de la vie professionnelle.

On s'alarme pourtant périodiquement d'un certain nombre de ratés dans ce système bien rodé. On s'inquiète de la proportion encore trop importante d'élèves qui n'accèdent pas à un premier diplôme et de lacunes dans la maîtrise de certaines matières par les diplômés. Des correctifs sont alors suggérés pour que l'école réponde mieux aux besoins de la société actuelle et particulièrement à ceux du marché du travail.

C'est là, nous semble-t-il, le cadre assez étroit dans lequel s'inscrivent les «rénovations» proposées. Cette perspective nous apparaît toutefois très limitée.

Est-ce d'un simple «lifting» dont le système d'éducation a besoin? Ne prépare-t-on pas nos enfants à une société qui n'existe peut-être déjà plus? Pouvons-nous encore éviter de voir plus loin que la fin de la décennie, alors que déjà se produisent des mutations qui changeront profondément le monde où vivront ces adultes de demain? Est-ce que le système d'éducation prend vraiment la mesure des bouleversements sociaux, économiques, culturels et politiques dont on commence à peine à voir les effets? Prépare-t-on nos enfants à faire face à l'avènement d'une société de l'information, à la constante révolution technologique, aux exigences d'une citoyenneté plus complexe à assumer et aux défis de nouvelles solidarités à bâtir pour mettre fin aux exclusions?

Une dimension semble complètement absente du document de consultation, qui nous paraît être déterminante pour les jeunes d'aujourd'hui, ces adultes de demain, et c'est la perspective d'éducation permanente, perspective qui devrait imprégner la totalité du système d'éducation.

**Adopter une perspective d'éducation permanente**

Il est temps de prendre acte que les changements profonds qui affectent nos sociétés appellent à un renouvellement non moins profond de l'école québécoise. La formation initiale des jeunes doit maintenant être considérée en tant que solide outillage donnant accès à la formation continue, permettant toute la vie durant de s'équiper pour s'adapter au changement. **L'école doit se situer résolument dans une perspective d'éducation permanente**.

Adopter une perspective d'éducation permanente dans l'orientation de la formation initiale, c'est mettre en place les conditions permettant de fournir aux jeunes les outils nécessaires à leur formation continue durant leur vie d'adultes. Ces outils, c'est la maîtrise des habiletés intellectuelles et des moyens d'accès aux connaissances et de traitement de l'information; c'est une **formation fondamentale** permettant d'**apprendre à apprendre** pour assumer de façon autonome la responsabilité de son cheminement éducatif, d'**apprendre à penser** de façon libre et critique, d'**apprendre à s'adapter** au changement et à l'influencer.

**Définir la formation fondamentale**

Nous souscrivons à la visée d'une formation générale de bon niveau proposée dans le document de consultation. Mais force est de constater que cette formation, surtout au secondaire, est offerte selon une approche strictement disciplinaire où les programmes morcellent les savoirs et en empêchent souvent l'intégration. Il est alors bien difficile d'établir un fil conducteur, d'identifier les éléments essentiels de cette formation fondamentale capable d'outiller les jeunes dans une perspective d'éducation permanente.

C'est pourquoi nous appuyons la démarche de définition de «**profils de sortie**» proposée par le Conseil supérieur de l'éducation:

> «Le premier choix stratégique concernant les curriculums se rattache à l'identification de profils de sortie. Ces profils, tracés non seulement par ordre d'enseignement mais également par cycle, constituent une dimension essentielle de toute politique éducative ayant trait aux curriculums. La question à se poser est la suivante: que devrait savoir et que devrait être capable de faire une personne au sortir de tel cycle ou de tel ordre d'enseignement? quelles compétences devrait-elle avoir acquises? quelles connaissances devrait-elle posséder, quelles habiletés devrait-elle maîtriser et quelles attitudes devrait-elle avoir développées?»[1]

L'ampleur de cet exercice nécessaire et exigeant touche directement la redéfinition ou la mise à jour de la mission de l'école. Si l'on se réfère à la proposition du Conseil supérieur de

---

[1] Conseil supérieur de l'éducation, *Le défi d'une réussite de qualité*, Rapport annuel 1992-1993 sur l'état et les besoins de l'éducation, Gouvernement du Québec, 1993, p. 27.

l'éducation, il s'agit d'une démarche de réflexion par rapport à l'ensemble du système d'éducation et non d'une réflexion limitée à un ordre d'enseignement ou à une clientèle spécifique.

On doit pourtant s'étonner que cette démarche, présentée comme déterminante pour l'organisation scolaire (cours, programmes, intégration des matières et des apprentissages, évaluation, etc.), n'ait pas été considérée comme un **préalable** aux ajustements. La réforme y aurait gagné en vision d'ensemble et en perspective à long terme.

Nous craignons d'ailleurs que plusieurs hypothèses formulées dans la question portant sur «la détermination des contenus prioritaires et le rééquilibrage de la grille-matières» soient mises en oeuvre avant que ne s'amorce l'élaboration des profils de sortie. Ce serait encore une fois prendre la démarche par sa conclusion et définir la formation des jeunes à la pièce.

Compte tenu des enjeux inhérents à la détermination de ces profils de sortie pour la cohérence et la pertinence du système d'éducation, le choix de ceux qui seront associés à leur élaboration est important: dans le comité de «sages» proposé, nous souhaitons qu'on s'assure que les milieux de l'éducation, y compris de l'éducation des adultes, soient suffisamment représentés et que les personnalités des «principaux secteurs de la vie socio-culturelle et économique québécoise» y seront invités sur la base de leur compréhension des défis de l'avenir.

Nous souhaitons également que le résultat de leur travail soit soumis à une large consultation dans le cadre d'une réflexion collective sur un nouveau projet éducatif pour la société québécoise.

- **L'ICEA appuie la formation d'un comité chargé de proposer des «profils de sortie» dans une perspective de formation fondamentale, permettant de mieux cerner la mission de chaque ordre d'enseignement pour les jeunes comme pour les adultes. Nous tenons également à ce que les propositions de ce comité fassent l'objet d'un débat démocratique dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur un nouveau projet éducatif.**

**Quelques pistes de réflexion**

En vue de cette nécessaire réflexion collective, l'ICEA tient à souligner quelques éléments qui devraient faire partie de la formation fondamentale à offrir aux jeunes lors de leur formation initiale et aux adultes dans le cadre de la formation continue.

Engagé dans une démarche de réflexion sur l'avenir de l'éducation des adultes avec ses membres et ses partenaires du milieu de l'éducation et des mouvement sociaux, l'ICEA a cherché à identifier certains défis et enjeux majeurs auxquels fait face la société et qui interpellent le système d'éducation.

Parmi les grands défis que la société et ses membres ont à relever, certains nous sont apparus particulièrement sous-estimés par le système d'éducation et sans écho dans les apprentissages, en formation initiale comme en formation continue.

Un de ces défis est celui de la participation réelle de toutes les citoyennes et de tous les citoyens et leur responsabilisation, dans une société de plus en plus complexe et dans le cadre d'une démocratie inachevée. Il nous invite au **développement d'une culture de la citoyenneté**, dès la formation initiale des jeunes, à l'apprentissage d'une citoyenneté active, critique et responsable, à l'appropriation d'une culture publique commune, lieu des consensus sociaux fondamentaux.

Un autre défi est celui de l'accessibilité et de la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et des communications. Dans une société où l'on vit un développement accéléré des savoirs, de la science et de ses applications technologiques, l'objectif n'est plus seulement de tenter d'assimiler tous ces savoirs, mais de s'approprier les moyens d'accès et de traitement de l'information. L'acquisition de ces compétences par le **développement d'une culture scientifique et technologique** chez les jeunes devrait leur permettre de s'adapter plus facilement aux changements en augmentant leur capacité d'autoformation.

Notre propos ne vise pas nécessairement à suggérer l'ajout de nouvelles matières aux programmes de formation primaire et secondaire, mais à marquer de ces dimensions tous les aspects de la formation. Ainsi, on peut introduire cet apprentissage de la citoyenneté et cette initiation à la pensée scientifique et à la technologie à travers les disciplines existantes, y compris celles dont la ministre remet en question la pertinence, de même que par les approches et le matériel pédagogiques, par la vie scolaire elle-même et l'ouverture de l'école au milieu.

En guise de conclusion à ce chapitre, nous désirons souligner à nouveau le caractère prématuré de certaines affirmations et de certaines questions qui se retrouvent dans le document, à propos de la détermination des contenus prioritaires de la formation initiale des jeunes. Par exemple, nous ne pouvons souscrire, sans une réflexion plus large et plus approfondie, ni à l'évidence du «bien fondé de l'apprentissage des valeurs religieuses», ni à la remise en question du caractère obligatoire de cours comme la formation personnelle et sociale.

L'exercice de définition de profils de sortie et donc de réactualisation de la mission de l'école auquel nous convie le Conseil supérieur de l'éducation, et auquel semble souscrire le document de consultation, nous invite à moins de précipitation et d'a priori, à plus de rigueur, beaucoup d'ouverture et à **adopter une vision à long terme dans l'identification des connaissances et des compétences essentielles**.

## III - LA FORMATION DES ADULTES D'AUJOURD'HUI

**Les adultes sont absents de la «rénovation» de l'enseignement primaire et secondaire proposée**, comme ils l'étaient de la réforme de l'enseignement collégial. A une différence près, pourtant, et elle est de taille: au niveau collégial, les adultes étaient oubliés comme catégorie spécifique de la population étudiante mais ils étaient intégrés, sinon noyés, dans la nouvelle catégorisation des étudiants à plein temps et à temps partiel. Quant au document de consultation sur l'enseignement primaire et secondaire, il ne fait mention que de la population étudiante jeune ou adolescente. Les adultes sont pourtant bien là, à l'école, et en nombre croissant.

Que doit-on en déduire? Que l'éducation des adultes ne fait plus partie des préoccupations principales du ministère? Que cet exercice de rénovation ne concerne en rien l'éducation des adultes? Ou qu'il faut s'attendre, au contraire, à ce qu'on applique aux adultes ce qui aura été décidé pour les jeunes?

De la même façon qu'il remet en question la démarche de révision «à la pièce» des ordres d'enseignement, l'ICEA s'inquiète de voir le ministère de l'Éducation et de la Science s'engager dans une révision de la formation des jeunes qui pourrait avoir des conséquences majeures sur celle des adultes, sans y faire référence et sans en évaluer préalablement l'ampleur et la nature des impacts.

D'ailleurs, ces conséquences n'ont rien d'hypothétique puisque la ministre annonce explicitement, dans une demande d'avis au Conseil supérieur de l'éducation, que les règles de sanction du projet de régime pédagogique des adultes pourraient être révisées à la lumière de la consultation en cours sur la formation des jeunes, remettant ainsi en question, sur la ligne d'arrivée, une démarche engagée depuis plusieurs années avec le concours des intervenants en éducation des adultes.

### Un effacement de l'éducation des adultes

L'éducation des adultes a perdu beaucoup de terrain ces dernières années dans les priorités de développement du Ministère. Malgré les dispositions de la Loi sur l'instruction publique, consacrant le droit des adultes à l'éducation et confirmant la responsabilité en éducation des adultes des commissions scolaires, on doit constater un effacement croissant de l'éducation des adultes. Elle est de plus en plus considérée comme une mission résiduelle du système d'éducation, et davantage arrimée et même assujettie aux priorités principalement économiques d'autres ministères, dont plus particulièrement celui de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP).

A moins de faire partie d'une «clientèle» spécifiquement touchée par un programme du MMSRFP ou d'Emploi et Immigration Canada (EIC), ou de s'engager à plein temps dans une formation conduisant à un diplôme, il n'y a pas beaucoup de place pour les adultes à l'école. Cette situation est en train de bouleverser la formation même, les approches pédagogiques et les conditions de réussite, car la proportion de participants non volontaires (ou, moins crûment, assujettis à une obligation de formation liée à un programme d'assistance financière) tend à s'accroître au détriment des participants volontaires qui se sont défini eux-mêmes un projet de de formation et dont la solide motivation est un important facteur de réussite.

L'éducation des adultes dans le système d'enseignement actuel, et plus particulièrement en formation générale, semble de plus en plus considérée dans sa seule fonction de rattrapage d'une scolarité manquante en vue d'un diplôme et de la poursuite des études supérieures, et de moins en moins dans ses autres fonctions de formation continue, comme: l'apprentissage fonctionnel, le perfectionnement professionnel, l'exploration de nouveaux savoirs, le développement de compétences pour assumer des responsabilités sociales et civiques, l'ouverture au développement culturel. Si l'on n'y prend garde, l'éducation des adultes risque de se transformer en un simple système compensatoire à la formation initiale des jeunes.

Oubliée par les réformes en cours, soumise à des priorités essentiellement économiques, perdant de plus en plus sa caractéristique d'adhésion volontaire, restreinte à une simple extension de la formation initiale et donc orientée vers un objectif de plus en plus exclusif d'obtention d'un diplôme, **l'éducation des adultes perd sa spécificité et donc sa capacité d'adaptation aux besoins des adultes**.

**Des changements à la pièce**

Si l'on constate que l'éducation des adultes n'est pas mentionnée dans l'effort de renouveau de l'enseignement primaire et secondaire, on doit pourtant noter que ce secteur a dû subir de continuelles modifications. Le problème, là encore, réside dans le fait que ces modifications sont faites à la pièce, sans réel débat sur une orientation d'ensemble.

Depuis 1984, dernière date à laquelle l'éducation des adultes a été l'objet d'un énoncé de politique, une foule de mesures ont modifié la formation et son organisation. Par exemple:

- démantèlement au sein du MEQ des centres de gestion spécifiques aux adultes, et dans une moindre mesure dans les commissions scolaires;
- harmonisation de la formation professionnelle des jeunes et des adultes;
- règles de financement et restrictions budgétaires qui ont réduit l'accessibilité et diminué les ressources de soutien;
- réformes des politiques de sécurité du revenu (aide sociale et assurance chômage) qui ont introduit des priorités en regard de clientèles;
- accords Canada-Québec sur la formation professionnelle qui ont entraîné une surdétermination économique de la formation;

- suppression du financement de l'éducation populaire et disparition presque complète de ces activités dans les commissions scolaires.

Plusieurs démarches sont également en cours pour réviser certains aspects de l'éducation des adultes, sans qu'on n'en voie le fil conducteur, ni les arrimages. Par exemple:

- préparation de régimes pédagogiques pour les adultes en formation générale et en formation professionnelle;
- consultation sur la formation des formateurs d'adultes;
- révision de programmes en formation générale;
- remise en question du programme d'éducation populaire autonome;
- nouvelle orientation en formation professionnelle et technique;
- réforme de l'enseignement collégial;
- mise en place de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre;
- nouvelles négociations fédérales-provinciales.

**Devant cette situation, il est légitime de s'interroger sur l'efficacité et la cohérence d'un système subissant des ajustements à la pièce et des modifications majeures au gré des orientations parfois contradictoires des divers responsables politiques et administratifs**.

On doit aussi s'interroger sur l'absence de leadership des ministères à vocation éducative du Québec, maintenant regroupés, qui semblent avoir abdiqué face à leurs responsabilités d'orientation et de coordination en éducation des adultes.

**L'importance stratégique de l'éducation des adultes**

S'il était compréhensible, au moment de la création du ministère de l'Éducation, que l'État centre ses préoccupations sur l'éducation des jeunes et s'il est toujours d'actualité et tout aussi important de s'en préoccuper aujourd'hui, force est de constater que l'éducation des adultes prend actuellement une importance stratégique et mérite d'être à l'avant-scène des priorités éducatives.

La mise en veilleuse de l'éducation des adultes dans les choix gouvernementaux est d'autant plus étonnante qu'elle se produit au moment où le gouvernement prétend faire de la relance économique sa première priorité et où il multiplie les appels à la responsabilisation des citoyens dans les diverses sphères de la vie sociale.

Le consensus social est pourtant grand à l'effet que l'amélioration des compétences de la main-d'oeuvre est un des facteurs déterminants de l'accès à l'emploi tout autant que de la productivité et de la compétitivité des entreprises et donc de la bonne santé de l'économie.

Sachant qu'il faut au moins deux décennies pour que les améliorations apportées à la formation initiale des jeunes se traduisent par une plus grande compétence de la population active, il est par conséquent nécessaire de renforcer l'éducation des adultes pour atteindre cet objectif plus rapidement. Comme 70% de la main-d'oeuvre des dix ou quinze prochaines années fait déjà partie de la population active, on ne peut donc uniquement compter sur l'arrivée des jeunes nouvellement formés pour relever dans l'immédiat les défis économiques, technologiques et sociaux.

Dans ce contexte, **on devrait donc accorder la même priorité à la formation continue des adultes qu'à la formation initiale des jeunes**.

- **L'ICEA recommande au ministère de l'Éducation et de la Science d'assumer pleinement, dans une perspective d'éducation permanente, sa mission éducative envers la population adulte comme envers la population jeune.**

  **Il recommande également que la ministre soumette à un débat public et démocratique ses orientations, ses politiques et ses priorités en éducation des adultes.**

**Des besoins importants à combler**

Sachant l'importance stratégique du développement des compétences des adultes, il est nécessaire d'évaluer les besoins auxquels l'enseignement présecondaire et secondaire doit répondre. Ce sont des **besoins de formation de base essentiels**, soit à la poursuite d'une formation plus poussée, soit à une meilleure insertion sociale et professionnelle, soit à l'exercice de responsabilités familiales, communautaires ou civiques, soit tout simplement à l'exercice des tâches de la vie quotidienne.

- <u>En alphabétisation et en formation générale</u>

  Selon le recensement de 1986 au Québec, près de 44% de la population adulte n'a ni DES, ni diplôme professionnel, et plus de 20% a moins de 9 ans de scolarité. Selon une enquête menée par Statistique Canada en 1989, 19% des adultes ont des capacités très limitées en lecture et en écriture et 46% ne peuvent faire face aux exigences quotidiennes du calcul. Cette situation a peu de chances de se corriger à court terme, puisque plus de 35% des jeunes quittent encore aujourd'hui l'enseignement secondaire sans diplôme.

  Ces faits soulignent l'urgence de répondre à ces besoins de formation de base, non seulement pour rehausser le niveau général de scolarité et accroître l'accès à la qualification, mais aussi pour permettre aux adultes d'accéder à l'apprentissage d'un métier, aux travailleuses et aux travailleurs d'accéder au perfectionnement et au recyclage, de se réorienter ou tout simplement de se maintenir en emploi, aux nouveaux arrivants d'acquérir la maîtrise de la langue d'usage et à toute personne d'accroître son niveau de

développement général pour mieux participer à la vie culturelle, sociale et démocratique. Ces besoins sont diversifiés et correspondent à autant de situations et de projets de vie. L'objectif d'obtention d'un diplôme, plus central dans la formation des jeunes, est loin de recouvrir toute la réalité des adultes, quoiqu'il en fasse partie.

En formation professionnelle de base

Certains estiment que 75% des adultes sur le marché du travail n'ont pas reçu de formation professionnelle structurée et reconnue et une majorité de jeunes arrivent sur le marché du travail sans formation professionnelle complète, surtout dans la catégorie des ouvriers et des employés. On connaît également une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et les lacunes en formation professionnelle de base limitent l'accès au perfectionnement et au recyclage.

L'éducation des adultes constitue donc un secteur névralgique pour accroître cette formation professionnelle de base, ce que confirment les données sur la fréquentation des activités de formation professionnelle qui montrent que les adultes y sont beaucoup plus nombreux que les jeunes (En 1991-92, 9 552 jeunes comparativement à 98 140 adultes).[2]

La formation professionnelle de base est importante pour les adultes, autant pour leur intégration, que pour leur maintien ou leur progression sur le marché du travail. Selon leur situation face à l'emploi, les adultes doivent pouvoir choisir des stratégies variées, allant de la formation complète et reconnue, à plein temps ou à temps partiel, à des formations plus centrées sur le perfectionnement ou le recyclage.

En éducation populaire

L'éducation populaire, élément essentiel de la formation de base, constitue un vaste champ de connaissances et de compétences qui ne peut être développé entièrement et uniquement par la formation générale et la formation professionnelle. Elle favorise la prise en charge et la promotion collective des milieux subissant l'exclusion et la recomposition du tissu social affecté par le choc de l'urbanisation, du pluralisme ethnique et culturel, du vieillissement de la population. Elle permet également aux individus de s'outiller pour mettre à jour constamment leurs connaissances, pour comprendre et participer activement à l'évolution sociale et à la vie démocratique, pour accéder à une pleine citoyenneté et construire de nouvelles solidarités.

---

[2] MEQ, *Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire 1993*, Direction des études économiques et démographiques, Gouvernement du Québec, 1993, 79 pages.

Cette formation est souvent préalable ou complémentaire aux autres formations, surtout pour les milieux les plus défavorisés. Elle prend appui sur les situations de vie et les projets concrets des adultes et tient compte de leurs conditions sociales.

Avant que le MEQ ne mette fin à son soutien financier, les commissions scolaires avaient développé des activités d'éducation populaire au service de leur milieu et souvent en collaboration avec les groupes d'éducation populaire autonome. Ceux-ci offrent toujours, et dans des conditions précaires, un large éventail de pratiques éducatives permettant aux milieux démunis, ou exclus des lieux traditionnels du savoir et des centres de décision, de s'instrumenter pour comprendre et apprendre ainsi que pour s'organiser collectivement, afin de faire entendre leur voix et mettre en place des alternatives sociales, économiques et démocratiques.

**Les adultes à l'école**

**Parler de l'enseignement primaire et secondaire sans parler des adultes est particulièrement étonnant quand on constate leur nombre significatif.**

Représentant 20,5% des effectifs des commissions scolaires et plus de 90% des effectifs en formation professionnelle, les adultes en formation constituent une **clientèle en progression constante**. En 1980-81, ils représentaient 2,7% de la population âgée de 15 à 49 ans; aujourd'hui cette proportion est de 6,1%.[3]

**TABLEAU 1**

Effectifs scolaires à temps plein et temps partiel du secteur des jeunes et du secteur des adultes dans les réseaux public et privé, selon le type de formation en 1991-1992.

| | JEUNES | ADULTES |
|---|---|---|
| Formation générale | 1 139 977 | 138 024 (12,1%) |
| Formation professionnelle | 9 352 | 98 140 (91%) |
| TOTAL | 1 149 329 | 236 164 (20,5%) |

Tiré de: MEQ, *Indicateurs...* , 1993, pp. 75, 77, 78.

[3] MEQ, *Indicateurs...*, 1993, p. 48

**TABLEAU 2**

Effectifs scolaires à temps plein et à temps partiel du secteur des adultes dans les réseaux public et privé, selon le type de formation de 1980 à 1992.

| | 1980-1981 | 1985-1986 | 1989-1990 | 1990-1991 | 1991-1992* |
|---|---|---|---|---|---|
| Formation générale | 76 807 | 104 625 | 104 867 | 125 114 | 138 024 |
| Formation professionnelle | 24 979 | 57 785 | 107 858 | 104 367 | 98 140 |
| TOTAL | 101 786 | 162 410 | 212 725 | 229 481 | 236 164 |

* données provisoires

Tiré de: MEQ, *Indicateurs...* , 1993, p. 49

**L'impact des propositions ministérielles sur les adultes**

La direction indiquée dans le document de consultation consiste à **«conduire à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires 80% des jeunes de moins de 20 ans, en 1996-1997»**. Cet objectif peut-il être appliqué aux adultes et à l'ensemble des adultes?

- Les «adultes» sont aussi des jeunes

  Nous pensons qu'il faut d'abord distinguer plusieurs populations d'adultes en formation. Depuis l'adoption de la Loi sur l'instruction publique, est considéré comme adulte celui qui n'est plus assujetti à l'obligation scolaire, c'est-à-dire qui a plus de 16 ans. **Cette définition a permis le passage direct d'un nombre important d'élèves du secteur des jeunes à celui des adultes en formation générale, sans interruption de leur cheminement scolaire**. Ce taux n'était que de 1,9% en 1984-1985, il s'est multiplié par 6 en l'espace de 7 ans, pour atteindre 12% en 1991-1992. On assiste là à un bouleversement important qui a un impact certain sur la formation.

**TABLEAU 3**

Proportion d'élèves passant au secteur des adultes en formation générale avant l'âge de 20 ans sans avoir obtenu de diplôme d'études secondaires (en pourcentage).

| | 1984-1985 | 1986-1987 | 1989-1990 | 1990-1991 | 1992-1992 |
|---|---|---|---|---|---|
| En continuité avec secteur jeunes | 1,9 | 3,4 | 8,3 | 10,9 | 11,9 |
| Après interruption | 2,6 | 3,7 | 4,6 | 5,8 | 6,3 |
| TOTAL (avec ou sans interruption) | 4,5 | 7,2 | 12,8 | 16,7 | 18,3 |

Tiré de: MEQ, *Indicateurs...* , p. 45

Selon une enquête de la CEQ[4], les jeunes de 16 à 19 ans représentent aujourd'hui près de 30% des élèves adultes inscrits en formation générale dans les commissions scolaires. Ce rajeunissement de la population étudiante adulte est encore plus évident quand on prend en compte le fait que les moins de 25 ans constituent plus de la moitié de cette population.

Le portrait de ces «jeunes adultes» permet de reconnaître en eux un certain nombre de «décrocheurs récents» du secteur des jeunes. La majorité de ces élèves reviennent aux études à l'éducation des adultes d'abord parce qu'ils veulent obtenir un diplôme, le DES à tout le moins, et pour certains, poursuivre des études supérieures.

C'est l'absence de cadre adapté à leurs besoins au secteur des jeunes qui incite ces élèves à aller tenter leur chance au secteur des adultes. C'est aussi la perception, sans doute illusoire, que les exigences sont moindres dans le secteur des adultes, qui motive probablement certains jeunes à y poursuivre leurs études. Mais c'est surtout la possibilité d'avancer à leur rythme, de concilier les études avec un travail rémunéré et de profiter d'un suivi individuel de la part des enseignants, qui attire les jeunes. Cette perception s'avère pourtant un mirage pour nombre d'entre eux, car les approches andragogiques, particulièrement «l'enseignement individualisé», ont été conçues spécifiquement en fonction de personnes capables d'une réelle autonomie, que ces jeunes n'ont pas nécessairement encore acquise. Engagés dans un système qui comporte d'authentiques exigences et se sentant livrés à eux-mêmes, beaucoup redécrochent!

Phénomène tout aussi grave, là où ces jeunes sont en nombre important, on est tenté de remettre en question les approches andragogiques pour s'adapter à eux, au détriment des «vrais» adultes. Désappropriés d'un système conçu pour eux, des adultes de plus en plus nombreux redécrochent!

Ce portrait brièvement esquissé permet de s'interroger sur l'avenir du secteur de la formation générale des adultes, surtout dans le contexte de restrictions budgétaires qui l'ont particulièrement affecté ces dernières années. Souvenons-nous des affligeantes files d'attente lors de récentes inscriptions dans de nombreuses commissions scolaires. Dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée qui ne correspond pas à la demande et qui provoque le contingentement des inscriptions, qui aura la priorité à l'éducation des adultes: les jeunes ou les adultes?

De nombreux indices nous montrent que ce sont les jeunes, surtout, et les adultes engagés dans l'obtention à court terme d'un diplôme, qui bénéficient d'un accès privilégié aux services de formation.

---

[4] Bourbeau, Lise, *Les populations de l'éducation des adultes en formation générale dans les commissions scolaires*, Centrale de l'enseignement du Québec, avril 1992.

L'éducation des adultes est-elle en train de devenir un simple palliatif à la difficulté du secteur des jeunes de mener tous ses élèves à la réussite scolaire? Faute de moyens suffisants, on ne peut même pas garantir que ce transfert permettra réellement de régler le problème du décrochage.

**Pour l'ICEA, la présence massive des jeunes de 16 à 19 ans dans le secteur des adultes pose de façon aigüe la question du développement des moyens et des ressources du secteur des jeunes pour contrer l'échec et l'abandon scolaires et pour offrir une seconde chance de réussite. Elle pose également la question de la préservation de la spécificité du secteur des adultes en formation générale, de son approche andragogique, et de sa capacité de continuer à assumer à une mission qui ne se résume pas à mener à l'obtention du diplôme d'études secondaires.** La population étudiante adulte du secteur est aussi composée de gens qui désirent une réponse à un besoin ponctuel, tel que: des apprentissages fonctionnels pour s'insérer ou se maintenir sur le marché du travail, pour mieux s'assumer dans le quotidien ou mieux assumer des responsabilités parentales, communautaires ou civiques, pour obtenir une meilleure maîtrise de la langue dans le cas de nouveaux arrivants, l'enrichissement de la formation initiale pour certaines personnes déjà diplômées, etc.

L'hétérogénéité de la population étudiante adulte, au niveau des groupes d'âge et au niveau des projets personnels de formation, ne permet donc pas d'appliquer à l'ensemble des adultes en formation l'objectif d'obtention du DES proposé dans le document de consultation sur la formation des jeunes.

Nous pensons qu'**il est essentiel de préserver à l'éducation des adultes sa mission de formation continue**, à objectifs et cheminements diversifiés. Il faut fournir à celles et ceux qui s'engagent dans un processus à cheminement continu de scolarisation, complète et reconnue, tout l'encadrement et le soutien nécessaires pour mener à bien leurs études. Mais on ne doit pas pour autant exclure par des contingences budgétaires les personnes que leurs besoins, leurs capacités ou leur disponibilité conduisent à adopter un cheminement discontinu, une formation fonctionnelle ou plus ponctuelle, ou une formation limitée à des apprentissages de base.

Nous pensons aussi que **le secteur de la formation initiale des jeunes doit se considérer le premier responsable de la réussite éducative des jeunes**, y compris de ceux qui ont dépassé l'âge de la scolarité obligatoire et qui désirent poursuivre sans interruption leurs efforts vers l'obtention du diplôme d'études secondaires. Il faut donner plus d'ampleur et de moyens aux initiatives qui permettent à ces jeunes, qui n'ont pas encore acquis l'autonomie nécessaire pour profiter des approches andragogiques, de bénéficier de cheminements scolaires adaptés à leurs conditions d'apprentissage et à leurs difficultés.

Pour conduire à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires les jeunes de moins de 20 ans qui ne sont plus assujettis à l'obligation scolaire:

- **L'ICEA recommande que le secteur de la formation initiale des jeunes ait les ressources et les moyens de développer un cadre adapté et stimulant permettant aux jeunes de 16 à 19 ans de poursuivre et de compléter leur formation en vue d'un DES, sans être incités ou obligés à s'inscrire au secteur des adultes.**

  **Il recommande également qu'on s'assure que les jeunes de 16 à 19 ans qui désirent poursuivre leurs études au secteur des adultes aient la maturité et l'autonomie nécessaires pour bénéficier pleinement des approches andragogiques développées pour les adultes et qu'ils puissent compter sur l'encadrement et le soutien nécessaires à leur réussite.**

- Respecter les objectifs variés de formation des adultes

Contrairement aux jeunes et malgré l'existence de contraintes issues de certaines politiques sociales ou du marché de l'emploi, les adultes doivent pouvoir demeurer une clientèle volontaire du système d'éducation.

Ils doivent conserver un pouvoir de déterminer les objectifs de leur formation et les moyens de les atteindre, selon le temps qu'ils ont à y investir compte tenu de leurs autres obligations, en lien avec leur situation de vie ou d'emploi et en tenant compte de leurs acquis d'expérience de vie et de travail.

Tous ces facteurs font que la population adulte dans les commissions scolaires est très hétérogène au niveau du projet et du cheminement éducatifs. On retrouve ainsi:

- une formation à cheminement continu (à temps plein ou partiel)
  - menant à l'obtention d'un DES pour poursuivre des études supérieures
  - menant à l'obtention d'un DES terminal

- une formation à cheminement discontinu (à temps plein ou partiel)
  - pour compléter des formations manquantes, combler des lacunes
  - pour faire des apprentissages fonctionnels afin de s'insérer ou de se maintenir dans le marché du travail ou de mieux accomplir des responsabilités parentales, communautaires ou civiques.

L'objectif de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (à plus forte raison celui de poursuite d'études supérieures) ne s'avère pas celui de l'ensemble de la population étudiante adulte. La réussite éducative des adultes doit être mesurée à partir du projet de formation qu'ils se sont fixé, et pas nécessairement à partir d'un objectif social d'obtention d'un diplôme, qu'on appliquerait à tous de façon indifférenciée.

L'ICEA met particulièrement en garde le gouvernement québécois de concentrer ses investissements sur les seules clientèles capables d'atteindre rapidement les objectifs de qualification fixés par le ministère, au détriment des besoins plus diversifiés et non moins légitimes de l'ensemble des adultes, et cela à la faveur et sous le prétexte de restrictions budgétaires.

La fermeture de l'enveloppe budgétaire du secteur des adultes à un niveau bien inférieur aux besoins a entraîné un contingentement des inscriptions, a introduit une sélection des clientèles et a multiplié le nombre des adultes sur les listes d'attente. La diminution des ressources de soutien et d'encadrement a aussi eu pour effet de privilégier les clientèles plus faciles à intégrer dans un processus de scolarisation. Les rumeurs à l'effet qu'on songe à remplacer, en formation générale, le financement à l'inscription par un financement à la sanction, rendent encore plus menaçant le danger d'exclusion de celles et ceux qui ont le plus de difficultés d'apprentissage ou dont le cheminement est plus lent, et qui coûtent par conséquent plus cher à former.

La réintroduction par le MEQ d'une enveloppe ouverte exclusivement réservée aux jeunes inscrits au secondaire au secteur des adultes et les directives du MMSRFP à l'effet de diminuer considérablement l'accès à la formation de base pour les personnes assistées sociales, qui ont souvent un très bas niveau de scolarité, sont aussi des indices évidents de cette orientation qui délaisse de plus en plus les adultes dont les besoins et le cheminement ne correspondent pas au profil privilégié.

**Il faut donc prendre garde à ce que l'application aux adultes d'objectifs calqués sur ceux des jeunes, et combinés à des restrictions budgétaires, mène à l'exclusion croissante des adultes les moins scolarisés qui ont besoin d'une formation de base et d'une formation fonctionnelle**. Nous faisons ici plus particulièrement référence aux adultes qui s'engagent dans une démarche d'alphabétisation. Il sont déjà peu nombreux en regard des besoins considérables (environ 30 000 inscrits dans les commissions scolaires par rapport à 900 000 personnes identifiées comme analphabètes complets ou fonctionnels par l'enquête de 1989 de Statistique Canada). Étant peu susceptibles d'avoir la possibilité, la disponibilité et les moyens de s'engager dans une scolarisation complète, ce sont tout particulièrement ces adultes qui risquent de faire les frais d'une orientation privilégiant trop exclusivement l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.

- **L'ICEA recommande que les ressources budgétaires et les règles de financement soient révisées de façon à permettre le plus large accès possible des adultes à la formation de base et à la formation générale, indépendemment du niveau initial de scolarité et du projet de formation de chaque adulte. Il faut mettre en place les conditions nécessaires à la réussite scolaire de celles et ceux qui désirent obtenir un diplôme d'études secondaires, sans exclure les adultes qui recherchent une formation sur mesure, ponctuelle ou fonctionnelle.**

- **L'ICEA recommande que le régime pédagogique des adultes en formation générale reflète des objectifs larges, permettant à l'adulte «d'accroître son autonomie, de faciliter son insertion sociale et professionnelle, de favoriser son accès, son maintien ou son retour sur le marché du travail, de lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu»[5].**

- Permettre des cheminements de formation diversifiés

Si les deux tiers des jeunes qui obtiennent leur DES se dirigent vers les études collégiales et le dernier tiers vers la formation professionnelle ou le marché du travail, la situation est toute autre pour les adultes, comme nous l'avons vu précédemment.

Il est compréhensible de proposer aux jeunes un important tronc commun de cours obligatoires qui leur permette de se qualifier pour un éventail, le plus large possible, de programmes collégiaux. La situation est différente pour les adultes, puisque pour la grande majorité de ceux qui atteignent le DES, celui-ci est terminal ou s'inscrit dans un cheminement discontinu n'impliquant pas immédiatement la poursuite au niveau collégial.

Elle est aussi différente car, contrairement à la plupart des jeunes, les adultes s'engagent dans la formation avec un objectif plus défini correspondant à un projet plus précis. Ils doivent donc avoir la possibilité de définir le profil de formation qui leur est nécessaire, en fonction de leurs objectifs et de leurs projets.

Pour les adultes qui désirent obtenir le DES, il devrait être possible d'y parvenir par des cheminements variés, correspondant aux exigences du projet de formation de chacun. Il n'est pas ici question d'instaurer des diplômes de valeur différente. Il s'agit plutôt d'offrir à chaque adulte la possibilité de définir son propre cheminement pour atteindre un niveau équivalent à celui qui est exigé des jeunes, sans nécessairement que le profil de formation soit identique à celui des jeunes.

**Cette possibilité d'emprunter des cheminements variés devrait être reconnue et favorisée dans le régime pédagogique des adultes, à la fois dans la configuration de la grille-matières, dans les règles de sanction et dans la mise en place d'un système efficace de reconnaissance des acquis et des compétences.**

---

5 Ministère de l'Éducation du Québec, *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale*, 1993. Projet déposé pour consultation au Conseil supérieur de l'éducation en novembre 1993, p. 1.

**La grille-matières** devrait permettre la diversité des cheminements en prévoyant une proportion importante de matières optionnelles et en réduisant les matières obligatoires à l'enseignement des langues.

Imposer à tous les adultes une grille-matières calquée sur celle des jeunes, celle-ci étant établie en fonction d'une poursuite des études au niveau collégial, découragerait nombre d'adultes pour qui le DES est surtout un passeport pour l'emploi.

Nous appuyons donc la proposition de grille-matières du projet de régime pédagogique des adultes en formation générale[6] qui limite les matières obligatoires à la langue d'enseignement et à la langue seconde, afin de permettre aux adultes de disposer d'un nombre important de matières optionnelles, parmi lesquelles seront reconnus les cours de formation professionnelle.

Nous nous inquiétons pourtant de la réelle disponibilité d'un éventail significatif d'options dans tous les centres pour adultes, compte tenu des budgets limités et du nombre d'adultes en formation générale.

**Les règles de sanction**: les règles permettant l'obtention du diplôme d'études secondaires pour les adultes doivent elles aussi correspondre à cette diversité de cheminements.

Nous appuyons donc le projet de régime pédagogique des adultes en formation générale[7] qui fixe ainsi les exigences pour l'obtention du DES:

Avoir accumulé:

- 12 unités en langue d'enseignement dont 6 de 5e année du secondaire
- 6 unités en langue seconde (anglais) de 4e ou 5e (secteur francophone)

ou
- 6 unités en langue seconde (français) de 5e (secteur anglophone)

et
- 36 unités de matières optionnelles (au moins 18 de 5e)

Le fait d'offrir aux adultes la possibilité d'avoir des cheminements différents n'implique pas une diminution des exigences, bien au contraire. **Diversification ne veut pas dire dévaluation**. Autant dans les matières obligatoires que dans les matières optionnelles qui composeront les profils de formation des adultes, on devra s'assurer que les contenus des programmes sont à un niveau qui correspond aux exigences du marché du travail ou de la poursuite d'études supérieures.

---

6 MEQ, *Régime pédagogique...* , déjà cité, p. 8.

7 MEQ, *Régime pédagogique...* , déjà cité, p. 9.

**La reconnaissance des acquis**: Un bon système de reconnaissance des acquis et des compétences est au coeur d'un système efficace d'éducation des adultes. La persévérance dans les études, le maintien de la motivation et l'obtention d'un diplôme seront d'autant plus favorisés que les adultes ne seront pas obligés de réapprendre ce qu'ils savent déjà. Si des pas dans ce sens ont été faits en formation professionnelle, on doit constater que la reconnaissance des acquis, surtout extrascolaires, en formation générale n'est pas très développée. Le processus de reconnaissance de ces acquis, réalisés au travail ou dans des expériences de vie, ne devrait pas se résumer à un test mesurant le niveau de développement général, mais devrait utiliser des moyens plus adaptés à la mise en valeur des compétences déjà acquises par les adultes.

- **L'ICEA recommande que la grille-matières et le régime de sanction du régime pédagogique des jeunes ne s'appliquent pas au régime pédagogique des adultes.**

  **Il recommande que la grille-matières contenue dans le régime pédagogique des adultes en formation générale limite les matières obligatoires à la langue d'enseignement et à la langue seconde, afin de permettre aux adultes de disposer d'un nombre important de matières optionnelles qu'ils pourront choisir en fonction de leur projet spécifique de formation.**

  **Il recommande également que les règles de sanction déterminant pour les adultes l'obtention du diplôme d'études secondaires maintiennent les exigences en vigueur actuellement, afin de correspondre à la diversité des cheminements des adultes et accorder au diplôme ainsi obtenu une valeur équivalente au diplôme des jeunes, sans pour autant que le profil de formation soit identique.**

  **L'ICEA recommande enfin que soit développé pour les adultes un véritable système harmonisé et standardisé de reconnaissance des acquis et des compétences des adultes pour encourager la persévérance dans les études et favoriser l'atteinte plus rapide des objectifs de formation, dont l'obtention éventuelle du diplôme d'études secondaires.**

- Des conditions pour la réussite éducative des adultes

  L'objectif de réussite éducative des jeunes comme de celle des adultes ne peut être atteint sans réunir un certain nombre de conditions favorisant l'apprentissage. La disponibilité des ressources d'encadrement et de soutien à la formation doit être à la mesure des défis et des exigences auxquels les adultes font face. Les approches et les moyens pédagogiques doivent être de qualité, adaptés aux caractéristiques des adultes et doivent intégrer les plus récents développements de la technologie éducative. La formation des formatrices et formateurs d'adultes doit permettre un ajustement continuel de l'enseignement et de l'encadrement à la diversité des clientèles et de leurs besoins.

L'encadrement et le soutien: L'accès à des services adaptés est une condition indispensable de la réussite des projets de formation des adultes, autant lors de l'entrée en formation qu'en cours de formation. Les formatrices et formateurs ne peuvent seuls assumer l'encadrement et le soutien des adultes que leur faible scolarisation, leurs problèmes d'apprentissage ou leur situation socio-économique rendent plus vulnérables au découragement et au décrochage. Ces services sont très limités actuellement puisque les mesures de restriction budgétaires des dernières années les ont particulièrement affectés.

Les approches andragogiques: Une des grandes forces de l'éducation des adultes est d'avoir développé et diffusé des approches andragogiques correspondant aux caractéristiques propres des adultes. Nous avons montré précédemment que la détermination d'objectifs de formation visant exclusivement l'obtention d'un diplôme menaçait l'approche andragogique centrée sur les besoins variés des adultes.

La qualité des approches andragogiques risque aussi d'être affectée par certains éléments de la proposition gouvernementale qui tendent à remettre à l'entière responsabilité des formatrices et formateurs le développement de ces approches et à en dégager largement le ministère de l'Éducation.

Il n'est pas question ici de contester une orientation qui donnerait aux enseignants une liberté d'initiative et de création pédagogiques à partir de leur riche expertise. Mais nous ne pouvons souscrire, en éducation des adultes, à un désengagement du Ministère de toute responsabilité en ce domaine.

Si le développement d'approches andragogiques, de programmes adaptés et de matériel stimulant a été possible, c'est qu'on a pu disposer au Ministère d'équipes de réflexion et de production pédagogique travaillant étroitement avec les formatrices et formateurs à la base, systématisant et diffusant les meilleures initiatives.

Quand on connaît la précarité du statut des formatrices et formateurs d'adultes, leur isolement et le peu de ressources et de soutien dont ils disposent localement, on peut douter fortement de leur capacité de faire face seuls aux exigences de la recherche et du développement pédagogiques. On doit donc s'interroger sur la pertinence de cette décentralisation de responsabilités qui ne prévoit pas de décentralisation de ressources financières.

Il serait par ailleurs urgent que le Ministère travaille activement à l'implantation et à l'intégration dans les pratiques pédagogiques des nouvelles technologies de l'information et des communications. L'utilisation des réseaux multimédias et interactifs en éducation, et particulièrement en éducation des adultes, permettrait un meilleur accès au savoir en dégageant davantage la formation des contraintes de temps et de lieux (Exemple: la

formation à distance). Elle permettrait également d'introduire dans la formation une culture technologique et scientifique devenue de plus en plus indispensable.

La formation des formatrices et formateurs: On sait que des démarches sont engagées pour ajuster la formation des maîtres dans le secteur des jeunes et la formation des formateurs dans le secteur des adultes, mais il s'agit là surtout de leur formation initiale.

Dans le secteur des adultes, **la formation continue des formatrices et formateurs** est un enjeu majeur pour la qualité de la formation. Même si le corps enseignant à l'éducation des adultes est de plus en plus en voie de professionnalisation et même si l'on augmente les exigences d'embauche, le statut de formateur d'adultes demeure largement précaire. Les défis d'adaptation sont grands face aux besoins et aux situations de populations de plus en plus diversifiées: écarts accrus entre les groupes d'âge, cheminements variés, motivations peu évidentes des personnes contraintes par les programmes de sécurité du revenu, aggravation des problèmes personnels dûs à l'appauvrissement, etc.

La réussite des projets de formation de ces adultes dépend en partie de la stabilité de leurs formateurs et des ressources dont ils disposent pour se perfectionner et adapter leur enseignement aux réalités complexes des adultes.

- **L'ICEA recommande que le ministère de l'Éducation et de la Science consacre des ressources qui soient suffisantes pour assurer des services d'encadrement et de soutien à la formation adaptés aux besoins des adultes.**

  **Il recommande également que, compte tenu du statut précaire des formatrices et formateurs d'adultes et du peu de ressources dont ils disposent localement, le Ministère maintienne son rôle de soutien au développement des approches andragogiques, en travaillant en concertation avec les équipes pédagogiques locales à l'élaboration de programmes et de matériel adaptés aux besoins spécifiques des adultes. L'ICEA invite aussi le Ministère à s'engager résolument dans l'implantation et l'intégration des nouvelles technologies de l'information et des communications dans les pratiques pédagogiques.**

  **Il recommande enfin qu'une attention particulière et des ressources adéquates soient consacrées à la formation continue des enseignantes et enseignants, et plus particulièrement des formatrices et formateurs d'adultes.**

- L'éducation populaire, un atout pour les adultes

  Nous ne pouvons nous empêcher de voir un lien entre la disparition récente du financement par le MEQ de l'éducation populaire dans les commissions scolaires et la remise en question

de la pertinence de certains cours comme la formation personnelle et sociale dans le secteur des jeunes.

Même s'il est légitime de vérifier constamment la pertinence des activités de formation, nous constatons encore une fois que le ministère de l'Éducation minimise la contribution à la formation fondamentale d'activités et de démarches qui permettent de développer des compétences et d'acquérir des connaissances utiles pour l'exercice des droits et la prise en charge de responsabilités communautaires, sociales et civiques.

La Loi sur l'instruction publique a confié aux commissions scolaires une mission de service à la communauté, mais le ministère de l'Éducation a coupé les ressources nécessaires à sa réalisation et tout indique qu'il s'apprête à se désengager de son soutien aux groupes autonomes d'éducation populaire.

Nous avons constaté que le projet de régime pédagogique des adultes prévoit des services d'éducation populaire parmi les services offerts aux adultes et aux communautés. Pour que cela ne reste pas un voeu pieux, il faut que le Ministère investisse dans le développement de l'éducation populaire et de l'animation communautaire, ainsi que dans la formation à la citoyenneté, composante essentielle de la formation fondamentale, qui sont aussi souvent une porte d'entrée pour les adultes les plus défavorisés dans un processus de formation plus formel.

- **L'ICEA recommande que le ministère de l'Éducation et de la Science reconnaisse la contribution importante de l'éducation populaire à la formation fondamentale des citoyennes et des citoyens, confirme la responsabilité de la commission scolaire dans l'animation de son milieu et dans le soutien aux initiatives communautaires et apporte un soutien financier adéquat aux activités d'éducation populaire des commissions scolaires, des groupes d'éducation populaire autonome et des organisations syndicales.**

## IV - LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'ICEA examinera dans le présent chapitre les questions concernant l'accès de la formation professionnelle soulevées dans le document *Faire avancer l'école*. Nous procéderons en référant tout d'abord à certains enjeux actuels de la formation reliée à l'emploi, ainsi qu'aux orientations gouvernementales en formation professionnelle et technique. En effet, ce questionnement, soulève des dimensions plus fondamentales qui dépassent largement un simple choix entre deux options. Il est ici pour nous question de **qualité** et d'**équité**, et non seulement d'**accessibilité**.

### Quelques éléments de contexte

- Les incidences de la situation économique sur la formation

Le Québec des années 90 fait face à des défis d'envergure qui devraient influencer de façon majeure les perspectives de développement en formation professionnelle. La mondialisation des marchés et le développement accéléré des nouvelles technologies obligent en effet notre société à redoubler d'efforts pour maintenir et développer la productivité de l'économie nationale et créent des besoins pressants de main-d'oeuvre qualifiée. La sous-scolarisation d'une partie encore importante de la population québécoise et les retards enregistrés en matière de formation continue constituent à cet égard des handicaps majeurs.

La restructuration de l'économie à l'échelle mondiale s'est accompagnée d'une segmentation du marché du travail et du développement de l'exclusion. La modification des qualifications professionnelles et l'apparition de pénuries de main-d'oeuvre spécialisée coexistent aujourd'hui avec des taux de chômage élevés et persistants. La demande de main-d'oeuvre par le marché régulier du travail est dorénavant faible, et le peu d'emplois créés au total sont de plus en plus précaires. L'insertion ou la réinsertion sur le marché du travail est donc étroitement reliée à la compétence et à la capacité d'adaptation, pour les jeunes comme pour la main-d'oeuvre plus âgée qui doit se perfectionner ou se recycler.

Au-delà de cette restructuration de l'économie et de la pénétration dans tous les secteurs d'activités de nouvelles technologies, les changements survenus dans l'organisation du travail et l'émergence de nouveaux modes de gestion entraînent dans les sociétés industrialisées une **tendance marquée à l'allongement de la formation de base**. Déjà, en 1987, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), dans son avis sur le perfectionnement de la main-d'oeuvre[8], soulignait l'importance de la prise en compte par le système d'éducation de nouveaux besoins de formation. On attend aujourd'hui des travailleuses et des travailleurs une hausse des compétences de base, des compétences analytiques ainsi que des aptitudes

---

[8] Conseil supérieur de l'éducation, *Le perfectionnement de la main-d'oeuvre au Québec: des enjeux pour le système d'éducation*, Avis au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la science, Gouvernement du Québec, novembre 1987, 61 pages.

aux relations interpersonnelles. **Les besoins de formation s'avèrent ainsi de plus en plus larges et de moins en moins spécialisés**.

Dans une étude récente de l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC)[9], l'examen des enjeux de la formation professionnelle au secondaire conclut que le plus grand défi aujourd'hui pour cet ordre d'enseignement tient dans la capacité de relever la formation de base des jeunes **sans amener d'effets d'exclusion**. A notre avis, ce diagnostic vaut également pour les adultes qui pourraient faire face eux-aussi à un rehaussement des seuils d'accès au DES.

- Des choix stratégiques à réactualiser

Suite au plan d'action de 1986 du Gouvernement du Québec en formation professionnelle dans le réseau d'enseignement secondaire, on a notamment assisté à:
- l'intégration des jeunes et des adultes en formation professionnelle;
- la rationalisation des options professionnelles;
- la révision des programmes sur la base de l'acquisition de compétences.

Même si l'on relève certaines améliorations réelles, tel l'effort nécessaire de rationalisation des options entre les établissements, il faut souligner que **cette réforme n'a pas fait l'objet d'un bilan exhaustif**. Ce bilan devient d'autant plus nécessaire que l'on note des incohérences profondes qui marquent l'ensemble du réseau et qui devront être corrigées.

Ainsi, malgré les efforts amorcés pour mieux intégrer les programmes entre les ordres d'enseignement secondaire et collégial, **des chevauchements et dédoublements persistent**, notamment entre les réseaux de l'Éducation et de la Main-d'oeuvre, entre les institutions, et entre les gouvernements fédéral et provincial. On doit aussi constater le **manque dramatique de passerelles** entre les ordres d'enseignement secondaire, collégial et universitaire ainsi qu'entre la formation générale et professionnelle.

De plus, nous croyons que **de nouvelles formes de cheminement scolaire s'avèrent nécessaires, qui viendront répondre à différents modes d'apprentissage**. Enfin, il faut regretter l'absence de prise en compte des besoins des individus et de leur rôle dans leur cheminement de formation, à l'heure où l'on met de l'avant la nécessaire autonomie et l'importance du sens de la responsabilité et de l'initiative de la main-d'oeuvre.

---

[9] Payeur, Christian et Ouellet, Fernand, «La formation professionnelle au secondaire: de l'impasse à une relance fragile», *Enjeux actuels de la formation professionnelle*, sous la direction de Paul Dandurand, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, Questions de culture, 3e trimestre 1993, p. 23 à 49.

Soulignons également que le développement d'un système harmonisé de reconnaissance des acquis et des compétences, entre les ordres d'enseignement et entre les réseaux de l'éducation et de développement de la main-d'oeuvre, constitue aujourd'hui une **condition absolument essentielle à l'accès et à la participation des adultes de toute origine à l'éducation**. Les piétinements et les hésitations dans ce domaine ne font que retarder dangereusement l'adaptation du système d'éducation et du marché du travail aux transformations sociales, économiques et culturelles. Les diverses expérimentations, demeurées éparses, et le développement de l'approche des préalables fonctionnels ont ouvert des perspectives intéressantes. Mais il est plus que temps de ramasser les morceaux de ce casse-tête et d'instaurer un système standardisé de reconnaissance des acquis et des compétences qui s'appuie sur les expertises des différents réseaux.

Il nous apparaît que les choix faits à la faveur de la précédente réforme de la formation professionnelle méritent d'être évalués à la lumière des changements profonds survenus dans notre société, comme dans l'ensemble des sociétés industrialisées, durant la dernière décennie. L'ampleur et la rapidité des mutations que nous connaissons font peser sur le système d'éducation des exigences accrues de qualité, d'accessibilité et de souplesse, tout en nécessitant le maintien de ses objectifs de démocratisation.

- **Par conséquent, l'ICEA recommande que les orientations et actions ministérielles en formation professionnelle et technique[10] soient soumises à la consultation publique de l'ensemble des milieux concernés, de façon à développer des perspectives de qualification justes et équitables pour toutes et tous, dans toutes les régions du Québec.**

Cette consultation devrait être l'occasion d'évaluer certains choix effectués précédemment, notamment la politique d'intégration des jeunes et des adultes en formation professionnelle.

- Des priorités à poursuivre

En ce sens, certaines priorités devront être réaffirmées et actualisées. L'ordre des choix à effectuer reste à déterminer, des stratégies de mise en oeuvre devront être élaborées, mais le débat doit s'enclencher de toute urgence.

- Face au danger que représente la consolidation d'une «société à deux vitesses», il faut élaborer des mesures pour **faire obstacle à l'accroissement actuel des inégalités.**
- Les nouvelles réalités du travail et de la vie en société exigent **que soit corrigée l'inadéquation entre les services éducatifs offerts et les besoins des différentes catégories de populations.**

---

10 Ministère de l'Éducation, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, *Investir dans la compétence*, Orientations et actions ministérielles en formation professionnelle et technique, Gouvernement du Québec, octobre 1993, 24 pages.

- **La formation professionnelle doit être articulée en plus grande interaction avec la formation générale**, dans une vision d'ensemble du système d'éducation et de ses composantes, en fonction des besoins éducatifs de plus en plus larges auxquels l'école est appelée à répondre.
- Tant pour l'école que pour les autres lieux de formation, il faut **viser la réussite et la qualification professionnelle pour le plus grand nombre**, en favorisant des cheminements de formation variés, tenant compte de la diversité des populations visées.
- Il faut aussi réaliser, d'une part, une **meilleure articulation entre** les services offerts par **le système d'éducation et les demandes du marché du travail**, et, d'autre part, un **véritable partenariat entre les réseaux éducatifs et les réseaux économiques**, respectant les missions de chacun.

**L'accès à la formation professionnelle**

- Le relèvement des exigences et ses impacts

Face aux exigences accrues de qualification et aux attentes de formation qualifiante et transférable suscitées par les transformations en cours sur le marché du travail, le relèvement des conditions d'accès à la formation professionnelle au niveau secondaire visait à permettre aux étudiants de s'adapter aux changements.

Suite aux efforts de revalorisation de la formation professionnelle, les effectifs des étudiants jeunes n'ont cependant pas augmenté depuis la réforme mise en oeuvre à partir de 1986. Le contexte économique difficile et l'absence de débouchés sur le marché du travail doivent assurément jouer un rôle dans ce peu d'intérêt. En outre, peu ou mal informés, les étudiants continuent de se diriger majoritairement vers des programmes aux perspectives d'emploi plutôt faibles, tel que le rappelait en 1992 le Conseil supérieur de l'éducation dans un avis global sur la formation professionnelle. Par contre, le taux de persévérance scolaire moyen en formation professionnelle est de près de 90 %, et la proportion de diplômés ayant trouvé un emploi dans un domaine relié à leurs études a augmenté de façon très sensible suite à la réforme. Cependant, les filles sont encore concentrées dans un nombre restreint de secteurs de formation: commerce-secrétariat, soins esthétiques, alimentation et services de santé[11].

**Il faut noter que la réforme s'est faite au prix de l'exclusion d'une partie importante de la population étudiante en formation professionnelle.** En effet, la sélection effectuée à la faveur du relèvement des conditions d'admissibilité a entraîné l'éviction des étudiants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. Ceux-ci ont été dirigés vers des cheminements particuliers, sans qu'aient été nécessairement mis en oeuvre les efforts et les moyens

---

[11] Conseil supérieur de l'éducation, *En formation professionnelle: l'heure d'un développement intégré*, Avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Gouvernement du Québec, 1er trimestre 1992, p. 13-14.

- **La formation professionnelle doit être articulée en plus grande interaction avec la formation générale**, dans une vision d'ensemble du système d'éducation et de ses composantes, en fonction des besoins éducatifs de plus en plus larges auxquels l'école est appelée à répondre.
- Tant pour l'école que pour les autres lieux de formation, il faut **viser la réussite et la qualification professionnelle pour le plus grand nombre**, en favorisant des cheminements de formation variés, tenant compte de la diversité des populations visées.
- Il faut aussi réaliser, d'une part, une **meilleure articulation entre** les services offerts par **le système d'éducation et les demandes du marché du travail**, et, d'autre part, un **véritable partenariat entre les réseaux éducatifs et les réseaux économiques**, respectant les missions de chacun.

**L'accès à la formation professionnelle**

- Le relèvement des exigences et ses impacts

Face aux exigences accrues de qualification et aux attentes de formation qualifiante et transférable suscitées par les transformations en cours sur le marché du travail, le relèvement des conditions d'accès à la formation professionnelle au niveau secondaire visait à permettre aux étudiants de s'adapter aux changements.

Suite aux efforts de revalorisation de la formation professionnelle, les effectifs des étudiants jeunes n'ont cependant pas augmenté depuis la réforme mise en oeuvre à partir de 1986. Le contexte économique difficile et l'absence de débouchés sur le marché du travail doivent assurément jouer un rôle dans ce peu d'intérêt. En outre, peu ou mal informés, les étudiants continuent de se diriger majoritairement vers des programmes aux perspectives d'emploi plutôt faibles, tel que le rappelait en 1992 le Conseil supérieur de l'éducation dans un avis global sur la formation professionnelle. Par contre, le taux de persévérance scolaire moyen en formation professionnelle est de près de 90 %, et la proportion de diplômés ayant trouvé un emploi dans un domaine relié à leurs études a augmenté de façon très sensible suite à la réforme. Cependant, les filles sont encore concentrées dans un nombre restreint de secteurs de formation: commerce-secrétariat, soins esthétiques, alimentation et services de santé[11].

**Il faut noter que la réforme s'est faite au prix de l'exclusion d'une partie importante de la population étudiante en formation professionnelle.** En effet, la sélection effectuée à la faveur du relèvement des conditions d'admissibilité a entraîné l'éviction des étudiants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. Ceux-ci ont été dirigés vers des cheminements particuliers, sans qu'aient été nécessairement mis en oeuvre les efforts et les moyens

---

[11] Conseil supérieur de l'éducation, *En formation professionnelle: l'heure d'un développement intégré*, Avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Gouvernement du Québec, 1er trimestre 1992, p. 13-14.

nécessaires pour rendre fonctionnels et adapter ces cheminements aux besoins des populations étudiantes.

Rappelons que **l'accès à la formation professionnelle constitue une problématique complexe** dont les dimensions sont multiples et interreliées. Cela ne saurait être examiné de façon étroite et compartimentée sans prise en considération des impacts possibles de décisions à la pièce sur les individus et les communautés. La question de l'accessibilité touche en effet à des choix fondamentaux, non seulement pour ce qui est du nécessaire rehaussement de la formation de base, mais aussi en ce qui a trait à la mise en place de cheminements de formation variés *et* qualifiants, visant la réussite du plus grand nombre.

- Pour une diversité de cheminements

Dans le but de favoriser une plus grande participation des jeunes et des adultes, il y aurait certainement lieu **de rendre moins rigide l'accès à la formation professionnelle** et de favoriser une diversité de cheminements, de façon à permettre l'engagement dans cette voie dès la fin des trois premières années du secondaire, tel que le prévoit le projet de régime pédagogique pour les adultes en formation professionnelle.

Compte tenu que la fin du secondaire III apparaît de plus en plus comme un étape cruciale pour la poursuite ou l'abandon des études, l'on devrait donc maintenir l'entrée en formation professionnelle des jeunes ayant réussi les matières de base exigibles de niveau secondaire III et IV. Il devrait ainsi être possible d'accéder à la formation professionnelle, par des voies diversifiées soit, outre le cheminement régulier, les exigences scolaires de 3e ou 4e année du secondaire et la reconnaissance des préalables fonctionnels pour les personnes âgées de 18 ans et plus.

Cependant, la réussite des matières de base de secondaire III ne constitue pas une formation générale suffisante pour faire face aux exigences actuelles du marché du travail et encore moins à celles de la société de demain, en ce qui concerne la certification des études professionnelles, de même que l'accès aux études collégiales.

A l'instar du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) dans son récent rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation, nous croyons que:

> «... il faut à la fois, hausser les exigences pour l'obtention du diplôme d'études secondaires et réintroduire la formation générale dans les cheminements menant à la qualification professionnelle. Le Conseil croit qu'il faut agir sur deux plans: hausser les exigences pour l'obtention du DES et admettre plus tôt les élèves qui le désirent en formation professionnelle, tout en réintroduisant la

formation générale dans les cheminements menant à la qualification professionnelle.»[12]

Cette solution implique cependant que l'on vise à ce que la formation générale manquante soit partout rendue disponible, à proximité des écoles où sont offerts les cheminements de formation professionnelle.

Il s'agit **de donner à toutes et à tous, dans une perspective d'équité, des chances égales d'insertion sociale et professionnelle**, tout autant que le bagage nécessaire à la poursuite d'études ultérieures.

Une telle stratégie devrait contribuer à un accroissement de la persévérance scolaire pour un certain nombre d'élèves qui ne peuvent attendre après un DES ou une 4e année du cours secondaire pour entreprendre leurs études professionnelles.

Soulignons que la diminution des exigences de formation générale à l'entrée ne devra pas signifier, bien au contraire, une diminution des exigences de formation à la sortie. Le DES qui sera ainsi obtenu concurremment à la formation professionnelle devrait être de niveau équivalent à celui obtenu dans le cheminement régulier de la formation générale.

- Des formations adaptées

Nous pensons que des formules plus souples, à l'intérieur d'un cadre adapté, devraient être envisagées pour les jeunes de 16 à 19 ans qui éprouvent des difficultés sérieuses d'apprentissage dans le cadre scolaire régulier, mais qui ne sont pas assez mûrs pour s'inscrire dans des cheminements pensés en fonction d'étudiants adultes autonomes.

Il faudra cependant porter une attention toute particulière à ne pas reproduire, ce faisant, un processus d'exclusion. L'ICEA rappelle qu'il faut absolument éviter la mise en place de nouvelles «voies de garage» pour la population étudiante qui ne s'inscrit pas bien dans la démarche académique «normale». On doit indubitablement développer des formules adaptées aux modes d'apprentissage différents.

Telle qu'émise dans *Faire avancer l'école*, l'hypothèse d'introduire des programmes de formation professionnelle pour les occupations de faible complexité nécessite un examen attentif et de sérieuses mises en garde. Nous nous inquiétons en particulier du fait que la

---

[12] Conseil supérieur de l'éducation, *Rapport annuel 1992-1993 sur l'état et les besoins de l'éducation: le défi d'une réussite de qualité*, Gouvernement du Québec, 4e trimestre 1993, p. 31.

formation ainsi reçue en milieu de travail s'apparente aux mesures d'employabilité destinées aux adultes dont une grande partie nous paraissent actuellement mener à des culs de sac, c'est-à-dire à une absence de débouchés durables sur le marché de l'emploi. A la lecture du contenu de formation esquissé, nous croyons que le risque est grand de voir ainsi rétablie une forme déguisée de professionnel court, ce qui consacrerait l'exclusion sociale d'une partie de la population étudiante.

- **L'ICEA recommande que les formations adaptées, offertes aux jeunes de 16 à 19 ans, correspondent obligatoirement à une formation professionnelle reconnue et arrimée aux besoins du marché du travail, qu'elles fassent l'objet d'une certification reconnue et puissent mener ultimement à un diplôme d'études professionnelles. Les jeunes ainsi qualifiés devraient pouvoir bénéficier de mesures d'aide à l'insertion.**

Par ailleurs, des formules complémentaires devraient être mises en place telles que l'accès, à l'intérieur du cheminement en formation générale, à des cours de formation professionnelle et à une pédagogie utilisant les apprentissages techniques et les projets concrets.

L'**alternance études-travail** est assurément une formule à développer davantage. Pour qu'elle soit porteuse de qualifications reconnues, il faut cependant que soient assurés un lien d'études et un suivi par l'institution scolaire, ainsi qu'une attestation de la formation reçue en milieu de travail. Ce qui suppose que l'école ait la responsabilité de s'assurer de la qualité de l'encadrement et de l'adéquation de la formation reçue en regard des objectifs de formation professionnelle propres au secondaire.

- Les options professionnelles

La répartition territoriale des options professionnelles basée sur les centres régionaux et la rationalisation des options offertes par les différentes institutions peuvent aussi contribuer à restreindre l'accès réel à la formation professionnelle. A-t-on tenu suffisamment compte du besoin que soit maintenue une offre de formation diversifiée permettant un choix réel d'options au sein du milieu d'appartenance pour les populations des régions éloignées des grands centres?

Nous ne nions pas la nécessité d'une rationalisation. Au contraire. Nous sommes même très conscients des chevauchements qui perdurent entre les ordres d'enseignement, de même que de la mise en concurrence des diverses institutions, dans la course au financement et au marketing engendrée par les problèmes de financement des réseaux éducatifs. Dans un contexte de diminution des ressources publiques, ces chevauchements et cette compétition nous apparaissent peu aptes à favoriser l'accès à une formation de qualité répondant aux besoins de base de la population.

- En conformité avec notre position présentée dans le cadre de la consultation sur la réforme de l'enseignement collégial,

  **l'ICEA recommande que la répartition territoriale des options tienne compte des réalités socio-économiques et des caractéristiques des régions éloignées ou périphériques, pour lesquelles maintenir et développer une offre de formation diversifiée, dans plusieurs champs professionnels, constitue l'unique façon de retenir les jeunes et de revitaliser la région.**

Nous croyons de plus qu'il faut encourager l'accès des communautés aux équipements technologiques utilisés en formation professionnelle et éviter la concentration de ces ressources dans des centres spécialisés. La complémentarité avec les milieux de travail sera ici à développer, et cela à plus forte raison dans les régions éloignées des grands centres. Ce serait là une juste contrepartie à l'apport des réseaux éducatifs à la formation des travailleuses et travailleurs des entreprises.

- Le choix des jeunes et des adultes

D'autre part, les efforts de revalorisation de la formation professionnelle n'ont pas encore donné tous les résultats escomptés auprès des jeunes. Elle demeure encore majoritairement le choix des adultes, comme perfectionnement ou pour l'acquisition d'une formation de base dans un métier donné.

De l'avis de l'ICEA, il faut maintenir les objectifs d'accès à cette formation pour les adultes, compte tenu des besoins énormes de relèvement des compétences constatés au sein de cette population. Nous croyons qu'avant de réserver des places pour les jeunes en formation professionnelle, **on devrait examiner d'autres solutions**, cette hypothèse soulevant des questions fondamentales d'**équité** et d'**accessibilité**.

Il faut, selon nous, tout d'abord mettre en place et développer auprès des jeunes les éléments d'une stratégie plus large de revalorisation de la formation professionnelle. Les efforts de promotion devront viser à susciter l'intérêt des jeunes à la qualité des programmes et aux perspectives offertes. De plus, il sera important de permettre une familiarisation avec certaines options professionnelles durant le cheminement en formation générale. Pour le premier cycle du secondaire, cette familiarisation pourrait passer, par exemple, par la visite de milieux de travail comme il se fait déjà dans certaines écoles, et par un cours d'initiation à la technologie renforcé et généralisé à l'ensemble des établissements de niveau secondaire. Au deuxième cycle, la possibilité d'inclure des options professionnelles à l'intérieur du cheminement de formation générale nous apparaît une piste prometteuse. On devra également informer les étudiants de la diversification des voies d'accès et ajuster en conséquence le contenu du cours «éducation au choix de carrière» et renforcer les services d'information scolaire et professionnelle.

De plus, il faut reconnaître et promouvoir d'autres finalités à cette formation que la seule réponse aux besoins immédiats d'un marché du travail en restructuration. Le plan d'action gouvernemental prévoit en effet l'intégration de la formation professionnelle du secondaire au collégial, ce qui devrait faire en sorte que la formation ainsi donnée ne soit plus considérée comme terminale, mais qu'elle puisse donner accès au collégial, que ce soit du côté du secteur général ou du secteur technique.

Dans la même optique, nous pensons qu'il serait opportun de remettre en question le contingentement de plusieurs programmes, qui n'a été institué que pour correspondre à la capacité actuelle du marché de l'emploi. Ce «déverrouillage» pourrait permettre d'accroître la participation de la population étudiante jeune sans affecter celle des adultes, et pourrait même augmenter les chances que les jeunes trouvent là des options correspondant davantage à leur motivation. Cela pourrait même constituer un facteur important de prévention de l'abandon et du décrochage scolaires.

- **L'ICEA recommande qu'avant de réserver des places en formation professionnelle pour les jeunes en cours de formation, on examine d'autres solutions, dont une plus grande diversification des voies d'accès et la mise en place de réelles passerelles entre la formation professionnelle de niveau secondaire et les formations ultérieures.**

- **L'ICEA recommande également qu'il soit envisagé d'augmenter le nombre de places en formation professionnelle, considérant le fait que cette formation ne vise pas qu'à répondre à des besoins stricts du marché du travail, mais qu'elle permet aussi l'acquisition de compétences génériques et spécifiques, et ne doit pas être considérée comme terminale, bien au contraire.**

**A l'heure de la formation continue**

L'ICEA souhaite vivement que le regard rapide porté sur la formation professionnelle par le document *Faire avancer l'école* ne préjuge pas de la volonté d'effectuer une étude plus approfondie des conditions de réussite en formation professionnelle et technique. Ainsi, il nous apparaît impérieux **que soit mise de l'avant par l'ensemble des réseaux éducatifs une vision large des choix professionnels**, qui s'appuie sur une formation fondamentale et qui soit inscrite dans la mission de l'ensemble des constituantes du système d'éducation.

Par ailleurs, plusieurs éléments de renouveau pourraient avoir des effets bénéfiques à condition que l'on identifie et que l'on mette en oeuvre le soutien et l'aide nécessaires pour favoriser une implication et une motivation véritables des diverses populations étudiantes. A ce chapitre, l'aide financière est singulièrement déficiente et devrait faire l'objet d'un examen sérieux. D'autre part, certains autres volets qui ont découlé de la réforme de 1986 gagneraient à être analysés à partir

de leur effet d'exclusion. Des voies alternatives devraient être explorées de façon beaucoup plus active, dans l'intérêt des jeunes comme des adultes.

- **Dans le but de favoriser la cohésion dans l'organisation de cette formation, l'ICEA recommande:**

  - **que soient reconnus et encouragés le rôle du personnel de l'enseignement et sa participation au projet éducatif de l'école;**
  - **que soit favorisée la nécessaire prise en charge par les individus de leur cheminement de formation;**
  - **que soient développées les ressources humaines, financières et techniques permettant un accès juste et équitable des individus et des communautés à une formation professionnelle de qualité répondant aux besoins de la société moderne et prenant en compte les innovations technologiques.**

- **Dans le but de développer l'accès réel à la formation professionnelle, l'ICEA souligne l'urgence, pour la société québécoise:**

  - **de se doter d'une perspective d'éducation permanente dans l'ensemble des composantes du système d'éducation;**
  - **de mettre en place des passerelles cohérentes et reconnues entre la formation générale et professionnelle, entre les ordres d'enseignement, et entre les réseaux;**
  - **de développer une diversité de cheminements de formation qualifiante;**
  - **de faire le choix de la reconnaissance des acquis et des compétences;**
  - **de développer l'aide financière aux populations étudiantes, jeunes et adultes, selon des formules diversifiées telles que: l'allocation de formation, le congé-éducation, le congé de perfectionnement, l'élargissement du programme de prêts et bourses, etc.**

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

L'importance de l'éducation dans les enjeux actuels et futurs du développement de la société québécoise exige la tenue urgente de larges consultations publiques et de débats démocratiques:

- **L'ICEA recommande que dans les meilleurs délais, la ministre de l'Éducation et de la Science organise un débat public et démocratique visant à élaborer, dans une perspective d'éducation permanente, un nouveau projet éducatif pour le Québec, intégrant tous les ordres d'enseignement, la formation initiale comme la formation continue, ainsi que les missions propres aux différents lieux éducatifs formels et non formels.**

- **L'ICEA appuie la formation d'un comité chargé de proposer des «profils de sortie» dans une perspective de formation fondamentale et d'éducation permanente, permettant de mieux cerner la mission de chaque ordre d'enseignement, pour les jeunes comme pour les adultes. Nous tenons également à ce que les propositions de ce comité fassent l'objet d'une large consultation dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur un nouveau projet éducatif.**

- **L'ICEA recommande au ministère de l'Éducation et de la Science d'assumer pleinement, dans une perspective d'éducation permanente, sa mission éducative envers la population adulte comme envers la population jeune. Il recommande également que la ministre soumette à un débat public et démocratique ses orientations, ses politiques et ses priorités en éducation des adultes.**

- **L'ICEA recommande que les orientations et actions ministérielles en formation professionnelle et technique soient soumises à la consultation publique de l'ensemble des milieux concernés, de façon à développer des perspectives de qualification justes et équitables pour toutes et tous, dans toutes les régions du Québec.**

Pour conduire à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires les jeunes de moins de 20 ans qui ne sont plus assujettis à l'obligation de fréquentation scolaire:

- **L'ICEA recommande que le secteur de la formation initiale des jeunes ait les ressources et les moyens de développer un cadre adapté et stimulant permettant aux jeunes de 16 à 19 ans de poursuivre et de compléter leur formation en vue d'un DES, sans être incités ou obligés à s'inscrire au secteur des adultes.**

  **Il recommande également qu'on s'assure que les jeunes de 16 à 19 ans qui désirent poursuivre leurs études au secteur des adultes aient la maturité et l'autonomie nécessaires pour bénéficier pleinement des approches andragogiques et qu'ils puissent compter sur l'encadrement et le soutien nécessaires à leur réussite.**

Pour respecter la variété des objectifs de formation des adultes en formation générale:

- **L'ICEA recommande que les ressources budgétaires et les règles de financement soient révisées de façon à permettre le plus large accès possible des adultes à la formation de base et à la formation générale, indépendemment du niveau initial de scolarité et du projet de formation de chaque adulte. Il faut mettre en place les conditions nécessaires à la réussite scolaire de celles et ceux qui désirent obtenir un diplôme d'études secondaires, sans exclure les adultes qui recherchent une formation sur mesure, ponctuelle ou fonctionnelle.**

- **L'ICEA recommande que le régime pédagogique des adultes en formation générale reflète des objectifs larges, permettant à l'adulte «d'accroître son autonomie, de faciliter son insertion sociale et professionnelle, de favoriser son accès, son maintien ou son retour sur le marché du travail, de lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu».**

Pour permettre aux adultes d'emprunter des cheminements diversifiés en formation générale:

- **L'ICEA recommande que la grille-matières et le régime de sanction du régime pédagogique des jeunes ne s'appliquent pas au régime pédagogique des adultes.**

  **Il recommande que la grille-matières contenue dans le régime pédagogique des adultes en formation générale limite les matières obligatoires à la langue d'enseignement et à la langue seconde, afin de permettre aux adultes de disposer d'un nombre important de matières optionnelles qu'ils pourront choisir en fonction de leur projet spécifique de formation.**

  **Il recommande également que les règles de sanction déterminant pour les adultes les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires maintiennent les exigences en vigueur actuellement, afin de correspondre à la diversité des cheminements des adultes et accorder au diplôme ainsi obtenu une valeur équivalente au diplôme des jeunes.**

  **L'ICEA recommande enfin que soit développé un système harmonisé et standardisé de reconnaissance des acquis et des compétences des adultes pour encourager la persévérance dans les études et favoriser l'atteinte plus rapide des objectifs de formation.**

Pour assurer aux adultes de bonnes conditions d'apprentissage:

- **L'ICEA recommande que le Ministère de l'Éducation et de la Science consacre des ressources suffisantes pour assurer des services d'encadrement et de soutien à la formation adaptés aux besoins des adultes.**

**Il recommande également que, compte tenu du statut précaire et du manque de ressources des formatrices et des formateurs d'adultes, le Ministère maintienne son rôle de soutien au développement des approches andragogiques, en travaillant en concertation avec les équipes pédagogiques locales à l'élaboration de programmes et de matériel adaptés aux besoins spécifiques des adultes.**

**L'ICEA invite aussi le Ministère à s'engager résolument dans l'implantation et l'intégration des nouvelles technologies de l'information et des communications dans les pratiques pédagogiques.**

**Il recommande enfin qu'une attention particulière et des ressources adéquates soient consacrées à la formation continue des enseignantes et enseignants, et plus particulièrement des formatrices et formateurs d'adultes.**

Pour développer la formation des citoyennes et des citoyens et adapter l'école aux besoins de la communauté:

**L'ICEA recommande que le ministère de l'Éducation et de la Science reconnaisse la contribution importante de l'éducation populaire à la formation fondamentale des citoyennes et citoyens, confirme la responsabilité de la commission scolaire dans l'animation de son milieu et dans le soutien aux initiatives communautaires et apporte un soutien financier adéquat aux activités d'éducation populaire des commissions scolaires, des groupes d'éducation populaire autonome et des organisations syndicales.**

Pour offrir aux jeunes des cheminements adaptés de qualité en formation professionnelle:

**L'ICEA recommande que les formations adaptées, offertes aux jeunes de 16 à 19 ans, correspondent obligatoirement à une formation professionnelle reconnue et arrimée aux besoins du marché du travail, qu'elles fassent l'objet d'une certification reconnue et puissent mener ultimement à un diplôme d'études professionnelles. Les jeunes ainsi qualifiés devraient pouvoir bénéficier de mesures d'aide à l'insertion.**

Pour que la répartition territoriale des options professionnelles contribue au développement régional:

**L'ICEA recommande que la répartition territoriale des options tienne compte des réalités socio-économiques et des caractéristiques des régions éloignées ou périphériques, pour qui maintenir et développer une offre de formation diversifiée, dans plusieurs champs professionnels, constitue l'unique façon de retenir les jeunes et de revitaliser la région.**

Pour inciter les jeunes à prendre leur place en formation professionnelle:

- **L'ICEA recommande qu'avant de réserver des places en formation professionnelle pour les jeunes en cours de formation, on examine d'autres solutions, dont une plus grande diversification des voies d'accès et la mise en place de réelles passerelles entre la formation professionnelle de niveau secondaire et les formations ultérieures.**

- **L'ICEA recommande également qu'il soit envisagé d'augmenter le nombre de places en formation professionnelle, considérant le fait que cette formation ne vise pas qu'à répondre à des besoins stricts du marché du travail, mais qu'elle permet aussi l'acquisition de compétences génériques et spécifiques, et ne doit pas être considérée comme terminale, bien au contraire.**

Dans le but de favoriser la cohésion dans l'organisation de la formation professionnelle:

- **L'ICEA recommande:**
  - **que soient reconnus et encouragés le rôle du personnel de l'enseignement et sa participation au projet éducatif de l'école;**
  - **que soit favorisée la nécessaire prise en charge par les individus de leur cheminement de formation;**
  - **que soient développées les ressources humaines, financières et techniques permettant un accès juste et équitable des individus et des communautés à une formation professionnelle de qualité répondant aux besoins de la société moderne et prenant en compte les innovations technologiques.**

Dans le but de développer l'accès réel à la formation professionnelle:

- **L'ICEA souligne l'urgence, pour la société québécoise:**
  - **de se doter d'une perspective d'éducation permanente dans l'ensemble des composantes du système d'éducation;**
  - **de mettre en place des passerelles cohérentes et reconnues entre la formation générale et professionnelle, entre les ordres d'enseignement, et entre les réseaux;**
  - **de développer une diversité de cheminements de formation qualifiante;**
  - **de faire le choix de la reconnaissance des acquis et des compétences;**
  - **de développer l'aide financière aux populations étudiantes, jeunes et adultes, selon des formules diversifiées telles que: l'allocation de formation, le congé-éducation, le congé de perfectionnement, l'élargissement du programme de prêts et bourses, etc.**

# LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 1993-1995

Comité exécutif

Madeleine Blais, présidente
Fédération des femmes du Québec

Gaétane Fournier
Union des producteurs agricoles

Pierre Pâquet
Université de Montréal

Marie Roy
Confédération des syndicats nationaux

Pierre Simard

Bernard Vallée
Syndicat des employés de l'ICEA

**********

Gabrielle Ciesielski
Centre d'orientation et de formation pour
les femmes en recherche d'emploi

Johanne Deschamps
Fédération des travailleur et travailleuses
du Québec

Suzanne Dumont
Association québécoise des conseillers et conseillères pédagogiques de l'éducation des adultes des collèges du Québec

Micheline Jourdain
Centrale de l'enseignement du Québec

France Laurendeau
Université du Québec à Montréal - SAC

Jean-Claude Leclerc

André Marchand

Robert Martin
Association générale des étudiants et étudiantes de la FEP

Isabelle St-Martin
Mouvement d'éducation populaire et
d'action communautaire du Québec

André Thibault
Table des responsables de l'éducation des
adultes des commissions scolaires du Québec

Christiane Thomas
Syndicat des employées de l'ICEA

Selma Tischer
Fédération autonome du collégial

Lina Trudel
Syndicat des employées de l'ICEA

<u>Président sortant</u>

Jacques Proulx